

Avis de SLC sur le doc « *Démêler le vrai du faux* » de la CRE

Quand la CRE sort de son rôle, devient militante et perd toute crédibilité

La Commission de Régulation de l'Énergie a été créée en 2000 comme « Autorité administrative indépendante » (AAI) chargée notamment de garantir le bon fonctionnement des marchés français de l'énergie au bénéfice du consommateur (réf. : site de la CRE <https://www.cre.fr/>).

Elle a cru bon, le 1^{er} septembre 2025, de publier un document intitulé « *Débats sur l'énergie : démêler le vrai du faux* ». Ainsi donc, il serait nécessaire d'intervenir dans les débats pour « garantir le bon fonctionnement des marchés » ?

La CRE sort ainsi insidieusement de son rôle pour intervenir publiquement sans le dire sur le champ politique des choix énergétiques.

En effet, sur les dix thèmes portant sur « *Démêler le vrai du faux* » abordés par la CRE, trois d'entre eux sont très fortement critiquables et font l'objet d'analyses plus complètes dans la note jointe également intitulée : **Avis de SLC sur le doc « *Démêler le vrai du faux* » de la CRE**. Il s'agit des affirmations suivantes, concernant les EnRi variables et intermittentes électriques, à savoir l'éolien et le solaire photovoltaïque :

- « **Les EnR sont-elles responsables de l'évolution de la facture ? FAUX !** »

Le message subliminal est ici : les EnRi électriques ne coûtent pas cher au consommateur d'électricité. Cela en justifiant que « *Le soutien des énergies renouvelables par l'État n'est à ce jour pas **directement** répercuté sur la facture* ». Tout est dans le mot « *directement* », formellement exact mais trompeur sur le fond car ce soutien est bel et bien payé in fine par les contribuables-consommateurs d'électricité, qui sont largement les mêmes. Et les EnRi alourdissent bel et bien leur facture personnelle et collective (voir note jointe). Il y a donc dans l'affirmation de la CRE une double tromperie, qui joue à la fois sur la forme et sur le fond.

- « **La France a-t-elle prévu d'investir 300 milliards d'euros pour développer les EnR ? FAUX !** »

Le message subliminal est ici : les investissements requis par les EnRi électriques sont tout à fait raisonnables et supportables. Pour le justifier, la CRE sous-estime très fortement les coûts d'investissement du réseau de distribution, et retient par ailleurs une hypothèse minimaliste concernant les futures charges de soutien public que nécessiteront les EnRi supplémentaires anticipées selon la PPE3, dont le montant est impossible à déterminer sérieusement à l'horizon 2035 et au-delà jusqu'en 2060 ! C'est jouer aux dés avec des charges financières non prévisibles qui pourraient devenir considérables et précisément se rapprocher des 300 Mds€ (voir note jointe).

- « **Le black-out espagnol a été provoqué par un trop plein d'énergie solaire que le réseau n'a pas su absorber ? FAUX !** »

Le message subliminal est ici : le solaire photovoltaïque n'est pour rien dans le black-out espagnol. Ceci en faisant référence à une déclaration du gouvernement espagnol, quasi-immédiate après le black-out et manifestement politicienne, car elle semble surtout avoir eu pour but de dégager sa propre responsabilité de « prescripteur-décideur » du mix électrique espagnol, pour faire porter cette dernière au gestionnaire du réseau de transport espagnol. On ne peut que s'étonner que la CRE s'appuie sur une information aussi contestable, sans aucune valeur scientifique, pour appuyer son argumentation, alors que l'on est en attente du diagnostic approfondi que doit produire l'ENTSO-E, organisme qui regroupe l'ensemble des gestionnaires de réseaux d'électricité européens et leur meilleure expertise, chargée de dire le vrai sur les causes profondes, multifactorielles, du black-out.

En conclusion, on le voit sur ces trois exemples, au prétexte d'informer, la CRE n'hésite pas à biaiser les faits et les réalités et à utiliser de fausses ou semi-vérités pour promouvoir des analyses et suggérer des conclusions qui relèvent plus du militantisme que de l'indépendance et de la rigueur intellectuelle que l'on est en droit d'attendre d'une Autorité administrative indépendante qui est censée agir par délégation de l'État. Même si d'autres affirmations parmi les sept autres « démêlent » correctement le vrai du faux, cela disqualifie l'ensemble de la démarche et décrédibilise le rôle de la CRE.

Pour accéder au texte de l'analyse de *Georges SAPY* :

[Avis de SLC sur le doc « Démêler le vrai du faux » de la CRE](#)

Copyright © 2025 Association Sauvons Le Climat